

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

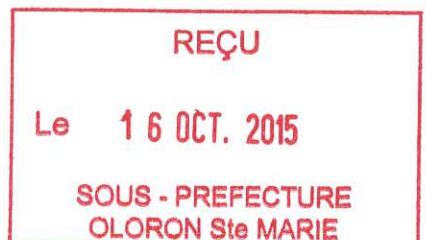
Pouvoirs :

France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
Michel ADAM	à	Henriette BONNET
Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-20-DEV-



PARC D'ACTIVITES DU GABARN : ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE RESEAUX SECS ET ECLAIRAGE PUBLIC

M. LACRAMPE indique que l'entreprise MP Sud a terminé la construction de son bâtiment sur le parc d'activités du Gabarn.

Dans l'attente de l'achèvement des démarches administratives concernant la phase 2, à savoir la viabilisation des terrains disponibles, il convient, par anticipation, de réaliser la desserte en réseaux secs (fibre optique....) et éclairage public pour les lots déjà construits.

Les travaux sont estimés à 110 000 € HT, soit 132 660 € TTC. Ils seront dévolus dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget 2015 du Parc d'Activités du Gabarn.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux ci-dessus indiqués, après consultation et à signer le (ou les) marchés correspondant (s)
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 19.10.2015

